

Communiqué de presse

Toulouse, le 20 avril 2020

Les chiffres clés 2019 de la Carsat Midi-Pyrénées

Au 31 décembre 2019, la Carsat Midi-Pyrénées a versé une retraite personnelle ou de réversion à **609 833 retraités** du Régime général.

L'âge moyen de départ à la retraite est de **63,2 ans** (contre 63 ans au niveau national).

Soit 4 483 635 043,82 euros de prestations versées

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Carsat gère la retraite de 127 499 retraités travailleurs indépendants qui relevaient de l'ex RSI (Régime Social des Indépendants).

LA RETRAITE

37 278 retraites attribuées dont :

- 28 893 retraites personnelles
- 7442 retraites de réversion
- 943 retraites progressives

L'accompagnement digital

Au cœur de l'innovation numérique, son offre de services se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr :

- Près de 50% de demandes de retraite réalisées en ligne
- 430 000 espaces personnels ouverts en région et 10 Millions au niveau national
- Plus de 40 000 échanges par mails avec nos conseillers en 2019 depuis l'espace personnel.

En cette période de confinement, la Carsat encourage les démarches en ligne.

Il est important que les assurés ne reportent pas le dépôt de leurs demandes de retraite en raison de la crise !

En quelques clics, il est possible de demander sa retraite grâce au service « demander sa retraite en ligne » sur le site www.lassuranceretraite.fr :

- Une demande unique pour tous les régimes de base et complémentaires ;
- Des pièces justificatives dématérialisées transmises via l'espace personnel ;
- Des échanges personnalisés par mail pour suivre l'état d'avancement de son dossier ou obtenir des informations complémentaires.

Les rendez-vous par téléphone (via le **3960**), pour les assurés dont la situation le justifie sont maintenus, mais il est conseillé de se connecter à son espace personnel et d'utiliser le service d'échanges par mail ou « poser une question » sur le site www.lassuranceretraite.fr.

Les demandes de retraite de réversion (Service accessible en ligne courant 2020) et d'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées – ex « Minimum vieillesse ») doivent être envoyées à l'adresse du siège de la Carsat **2 rue Georges Vivent, 31065 Toulouse Cedex 9**.

Les formulaires sont téléchargeables sur le site www.lassuranceretraite.fr.

Plus que jamais, la Carsat rappelle que la retraite n'est pas versée automatiquement, **les assurés doivent la demander 6 mois avant la date de départ choisie**.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La Carsat a également pour mission l'accompagnement social pour ses publics fragilisés

- 18 933 assurés accompagnés par son service social :
- 8043 assurés rencontrés au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle
- 600 ateliers de prévention à la perte d'autonomie ont été déployés sur la région,
- 15 960 seniors fragiles accompagnés au titre de l'Action sociale (aides individuelles)

dont :

- 4269 Aides au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH) d'un montant de 900 euros pour 2 mois ont été versées en 2019 ;
- 11082 Aides individuelles (portage de repas, aides ménagères etc.) ;
- Au titre de l'adaptation au logement : 891 aides ont été attribuées au titre de 2019

Pendant la crise sanitaire, la Carsat poursuit l'examen des demandes et le versement des aides, avec une priorité notamment sur les assurés sortis d'hospitalisation : 290 assurés ont bénéficié d'une aide et d'un accompagnement téléphonique pris en charge par une assistante sociale de la CARSAT.

Une campagne d'appels sortants de réassurance et d'accompagnement des assurés les plus fragiles avec un risque d'isolement est également mis en œuvre sur la région Midi-Pyrénées.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Par ses actions dans l'entreprise, la Carsat joue le rôle d'assureur des risques professionnels. A travers cette mission, il s'agit de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, et d'améliorer les conditions de travail dans les entreprises.

Ainsi en 2019, **3 730 300 € d'aides financières** ont permis d'accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention des risques professionnels :

- 384 dossiers de subventions prévention TPE ont été accordés aux entreprises de moins de 50 salariés pour un montant de 2 495 545 €.
- 37 contrats de prévention ont été signés pour un montant de 1 234 755 € pour accompagner les entreprises de moins de 200 salariés.

Sur la période de confinement, la Carsat continue à soutenir les entreprises de l'ex-région Midi-Pyrénées : 40 subventions accordées aux entreprises pour un montant de 300 000 euros.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, certaines activités de l'entreprise doivent être maintenues sans possibilité de télétravail. Dans ce cas, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la santé de ses salariés. Un rappel des obligations de l'employeur, des conseils et outils pratiques sont proposés par l'Assurance Maladie – Risques professionnels.

Tous les conseils sont en ligne sur le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

<https://www.ameli.fr/haute-garonne/entreprise/actualites/covid-19-comment-protoger-ses-salaries>

A PROPOS DE LA CARSAT MIDI-PYRENEES

La Carsat Midi-Pyrénées exerce 3 grandes missions de service public aux côtés des assurés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et de la retraite. Elle prépare et paie la retraite des salariés du régime général. Elle aide les retraités dans leur choix de vie et accompagne les assurés en difficulté. Elle prévient les risques professionnels et assure la santé et la sécurité au travail. Plus d'informations sur www.carsat-mp.fr.

La Carsat est dotée d'un Conseil d'administration paritaire, présidé depuis janvier 2018 par Michel Vigier (MEDEF).

Contact presse :

Marie-Ange Colombani – 06 03 50 48 67 – marie-ange.colombani@carsat-mp.fr

Sandra Belval – 06 61 50 51 37 – sandra.belval@carsat-mp.fr

Suivez la Carsat Midi-Pyrénées sur [Twitter](#) et [LinkedIn](#)